

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 3 février 2016**

Communication n° 05/02.2016

Objet: remplacement du bateau de la société de Sauvetage

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

A fin 2013, notre Autorité a sollicité un crédit de Fr. 100'000.– pour participer financièrement au remplacement du bateau d'intervention de la société de Sauvetage.

La commission ad hoc et la commission des finances avait été sensibilisées à l'importance des services rendus par la société de sauvetage grâce à qui des vies sont sauvées. Elles avaient décidé de déposer un amendement de manière à accorder un montant supplémentaire de Fr. 80'000.–, dans le cas où la société de sauvetage ne disposerait pas de suffisamment de promesses de don pour couvrir le coût total de l'embarcation.

Au final, notre Autorité a versé précisément Fr. 137'741.70 à la société de Sauvetage.

La Municipalité

Saint-Prex, le 3 février 2016/AG – 101.02

Pour tout renseignement, s'adresser à M^{me} Barbara Regamey, municipale, au 079 351 78 37